

Saint-Rémy

lès-Chevreuse



Saint-Rémy-lès-Chevreuse,
Le 19 novembre 2019

Cabinet du Maire
Noëlle Gavignet
Tél : 01.30.47.05.24

Monsieur CALINAUD
Président de l'association EPAC
11 bis rue Balzac

Réf : **2019/107**

78470 SAINT-REMY-lès-CHEVREUSE

Objet : permis de construire n° 078 575 19 M0017 délivré
le 27/09/2019

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 13 novembre 2019, qui a reçu toute mon attention, vous me faisiez part de vos inquiétudes relatives aux conséquences hydrauliques du projet de cœur de ville, objet du permis de construire visé en objet, en évoquant notamment la note de la Direction départementale des territoires annexée à l'arrêté de permis.

En premier lieu, je vous confirme que le pétitionnaire constitue un dossier de déclaration de loi sur l'Eau, qui va traiter point par point des différentes problématiques abordées par la DDT ; il ne pourra mettre en œuvre son permis de construire qu'à la condition d'être en conformité avec l'attente des services de l'Etat.

Vous savez combien la gestion hydraulique fait partie de nos préoccupations et de notre plan d'action.

En conséquence, je reviendrai vers vous plus précisément, dans un second temps, afin que toutes inquiétudes ou malentendus soient levés. Sachez que nous sommes vigilants sur ce point, car il n'est évidemment pas question d'aggraver une situation ou de n'être pas conformes avec les dispositifs de la loi sur l'Eau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,
Dominique BAVOIL